

Inscription au service de Restauration scolaire – année scolaire 2024/2025 **Maternelles**

- ❖ **Pour les familles dont l'enfant était inscrit au restaurant scolaire pour l'année 2023/2024**, vous trouverez ci-jointe la procédure pour la réinscription de votre enfant au service de restauration scolaire pour l'année 2024/2025.

Toute la démarche est **à réaliser** en ligne sur le portail famille **entre le 15 juillet et le 10 août 2024**.

N'oubliez pas de procéder à la réservation des repas, selon le tutoriel

- **Des pièces obligatoires** doivent être déposées en ligne, par famille et pour chaque enfant. Vous trouverez l'ensemble des documents sur la page d'accueil du portail, onglet « Espace famille » puis « Documents obligatoires ».
Les documents obligatoires sont en version PDF modifiables directement en ligne, après ouverture. Il vous suffit de les enregistrer puis de les redéposer en ligne – pas besoin d'impression papier.
- **Si votre enfant était inscrit l'an dernier**, vous n'avez pas besoin de compléter la fiche d'inscription. Toutefois, vous devez vous assurer que les éléments intégrés au dossier « Familles », sur le portail, sont bien exacts.
Pour cela, vous pouvez cliquer sur chaque membre du foyer et vérifier, notamment, les coordonnées téléphoniques et mail, ainsi que les personnes habilitées à être contactées et/ou autorisées à récupérer vos enfants en cas de besoin.
Dans le cas où il y aurait des modifications, vous devez les réaliser en ligne.
- ✓ **Pour les enfants qui étaient en occasionnel et qui passe en régulier cette année** : merci de contacter les services administratifs, afin que les droits soient ouverts. Une fois cela fait, vous pourrez procéder à la réservation des repas (suivre la procédure).
- ✓ **Pour les enfants qui étaient et restent inscrits en occasionnel**, il convient de déposer les documents en ligne, mais aucune réservation de repas n'est à réaliser. Merci de nous faire parvenir un mail pour nous indiquer la mise en ligne des documents.
- ✓ **Pour les enfants qui étaient en régulier et qui passe en occasionnel cette année** : merci de contacter les services administratifs, afin que les droits soient ouverts. Il conviendra de nous faire parvenir un mail pour nous indiquer la mise en ligne des documents.
Vous pourrez à tout moment, procéder à la réservation d'un repas en ligne, par le biais du portail famille (selon procédure jointe).
- ❖ **Pour les familles n'ayant jamais eu d'enfant au restaurant scolaire ou ayant un nouvel enfant qui intègre le service**, merci de **récupérer un dossier d'inscription papier** auprès des services de la mairie ou bien télécharger les documents sur le site internet de la mairie : www.larabateliere.fr – onglet « Vie Locale – Jeunesse – Restauration scolaire ».
Le dossier papier est à déposer entre le lundi 15 juillet et le vendredi 09 août 2024 (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres).

Paiement :

Pour les nouvelles familles ou celles qui n'auraient pas encore mis en place le prélèvement SEPA, et désireuses de le faire, merci d'en faire la demande auprès des services administratifs au 02.51.42.22.01 ou par mail à contact@larabateliere.fr. Il conviendra de nous retourner le document complété, signé et accompagné d'un RIB. Si le prélèvement est déjà mis en place, vous n'avez aucune démarche à réaliser.

Si vous souhaitez changer le compte bancaire pour le prélèvement, merci d'en faire la demande auprès des services.

Serviette :

Il est demandé aux parents des élèves en classe de maternelles de fournir une serviette en tissu, avec élastique, nominative, chaque lundi matin dans les cartables. La serviette sera rapportée par les enfants, le vendredi, via l'école.

En fonction des menus établis, la serviette sera redonnée à l'enfant au cours de la semaine. Charge à vous de penser à en remettre une nouvelle à votre enfant.

Commission Menus :

En tant que parent, vous avez la possibilité de vous exprimer sur le service rendu par le prestataire, par le biais de la Commission Menus. Elle se réunit avant chaque vacance scolaire pour faire le point sur la période qui s'achève et sur les repas qui seront proposés la période suivante. Un représentant des parents est nommé dans cette commission en complément d'un membre de l'OGEC, de 2 élus et du prestataire.

N'hésitez pas à vous manifester auprès de nos services si vous êtes intéressé par cette commission.

A noter que si vos enfants paraissent « insatisfaits » par le service de restauration, vous avez la possibilité de venir découvrir ce qui leur est servi en réservant votre repas, auprès de la mairie avant 9h00 le jour concerné et moyennant le montant du repas adulte.

Parents testeurs :

Au cours de l'année scolaire, 3 repas sont proposés aux parents afin de venir tester le repas servi aux enfants.

Un élu de la commission ou un membre du conseil municipal sera présent et un questionnaire sera donné en fin de repas.

Le cuisinier ne sera prévenu de la réalisation de menus supplémentaires que le matin même à 9h00, et l'un des 3 repas proposé le sera automatiquement sur un menu végétarien.

Les parents intéressés doivent se manifester auprès de la mairie.

PORTES OUVERTES DU RESTAURANT SCOLAIRE – 19, rue de la Prée
LE JOUR DE LA PRÉ-RENTRÉE, aux mêmes horaires

N'hésitez pas à avancer pour voir le cadre dans lequel vos enfants prennent leur repas.